

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A033-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A033

OBJET : Finances - Reversements - Attribution de compensation 2015 - Intégration de l'enveloppe de rattrapage de la Dotation de Solidarité Communautaire dans l'Attribution de Compensation

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Héliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Thématique : Ressources – Finances

Objet : Reversements – Attribution de compensation 2015 - Intégration de l'enveloppe de rattrapage de la Dotation de Solidarité Communautaire dans l'Attribution de compensation
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation selon les principes fixés par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Il est proposé d'intégrer dans l'attribution de compensation à partir de 2015 une partie de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) pour un montant de 912 315 euros.

Exposé des motifs :

Les EPCI à fiscalité professionnelle unique versent à chaque commune membre une attribution de compensation régie par les principes fixés aux IV et V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par le conseil communautaire statuant à l'unanimité, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI).

Il est proposé de garantir aux communes, à périmètre de compétences et de charges transférées constant, les sommes perçues en provenance de la Communauté du Pays d'Aix, en intégrant à l'attribution de compensation à partir de 2015 une partie de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) pour un montant de 912 315 euros. Ce montant correspond à la dotation « de rattrapage » distribuée en 2013 et 2014 :

Enveloppe de rattrapage consolidée

Commune	Dotation min/hab
AIX EN PROVENCE	0
BEAURECUEIL	0
BOUC BEL AIR	32 793
CABRIES	0
CHATEAUNEUF LE ROUGE	0
COUDOUX	0
EGUILLES	31 698
FUVEAU	0
GARDANNE	0
GREASQUE	0
JOUQUES	0
LA ROQUE D'ANTHERON	0
LAMBESC	162 248
LE PUY STE REPARADE	0
LE THOLONET	0
LES PENNES MIRABEAU	345 859
MEYRARGUES	0
MEYREUIL	47 118
MIMET	0
PERTUIS	172 625
PEYNIER	0
PEYROLLES	0
PUYLOUBIER	0
ROGNES	0
ROUSSET	0
SAINT ANTONIN SUR BAYON	0
SAINT CANNAT	0
SAINT ESTEVE JANSON	0
SAINT MARC JAUMEGARDE	0
SAINT PAUL LEZ DURANCE	0
SIMIANE COLLONGUE	22 574
TRETS	84 136
VAUVENARGUES	0
VENELLES	0
VENTABREN	13 264
VITROLLES	0
Total	912 315

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU l'article 1609 nonies C (IV et V) du code Général des Impôts;

VU l'article n°183 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

VU la délibération n°2013_A196 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2013 relative à l'intégration de la première part de dotation de solidarité communautaire à l'attribution de compensation ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 16 décembre 2013,

VU le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 07 janvier 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** à l'unanimité, sans abstention, les montants de majoration des attributions de compensation à verser en 2015 aux communes membres de la Communauté du Pays d'Aix tels que présentés dans l'exposé des motifs et rappelés dans le tableau ci-dessous :

	AC perçue par la commune en 2014	enveloppe de rattrapage	Total AC 2015
AIX EN PROVENCE	47 000 213	0	47 000 213
BEAURECUEIL	303 368	0	303 368
BOUC BEL AIR	3 951 835	32793	3 984 628
CABRIES	3301231	0	3 301 231
CHATEAUNEUF LE ROUGE	574 170	0	574 170
COUDOUX	624 538	0	624 538
EGUILLES	1 991 132	31 698	2 022 830
FUVEAU	1 443 889	0	1 443 889
GARDANNE	7 193 618	0	7 193 618
GREASQUE	553 369	0	553 369
JOUQUES	1 022 676	0	1 022 676
LA ROQUE D'ANTHERON	1 605 583	0	1 605 583
LAMBESC	1 290 997	162 248	1 453 245
LE PUY STE-REPARADE	1 408 718	0	1 408 718
LE THOLONET	690 701	0	690 701
LES PENNES MIRABEAU	8 208 629	345 859	8 554 488
MEYRARGUES	1 228 319	0	1 228 319
MEYREUIL	3 223 091	47 118	3 270 209
MIMET	904 161	0	904 161
PERTUIS	5 166 269	172 625	5 338 894
PEYNIER	782 755	0	782 755
PEYROLLES EN PROVENCE	1 256 633	0	1 256 633
PUYLOUBIER	443 824	0	443 824
ROGNES	853 631	0	853 631
ROUSSET	8 987 948	0	8 987 948
SAINT-ANTONIN SUR BAYON	296 124	0	296 124
SAINT-CANNAT	1 061 118	0	1 061 118
SAINT-ESTEVE-JANSON	455 822	0	455 822
SAINT-MARC JAUMEGARDE	668 740	0	668 740
SAINT-PAUL LEZ- DURANCE	1 637 166	0	1 637 166
SIMIANE COLLONGUE	1 417 523	22 574	1 440 097
TRETS	1 852 313	84 136	1 936 449
VAUVENARGUES	363 736	0	363 736
VENELLES	2 198 900	0	2 198 900
VENTABREN	866 946	13 264	880 210
VITROLLES	31 858 191	0	31 858 191
Total	146 687 877	912 315	147 600 192

- **AUTORISER** les dépenses correspondantes imputées sur le budget de la communauté à l'article 73921 (attribution de compensation) et versées par douzième aux communes.

OBJET : Finances - Reversements - Attribution de compensation 2015 - Intégration de l'enveloppe de rattrapage de la Dotation de Solidarité Communautaire dans l'Attribution de Compensation

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

17 JAN. 2014